



ELEMENTS ATTENDUS POUR LA FORMALISATION :

VOLET 1 - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

VOLET 2 - LABELLISATION PLAN MERCREDI

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (Pedt) Communautaire ou Communal

COLLECTIVITÉ CONCERNÉE : CABRIERES

SI PEDT COMMUNAUTAIRE, liste des communes concernées :

-
-
-
-
-

VOLET 1 – PEDT

Présentation du territoire et du Projet éducatif de territoire

Pour le renouvellement de ce PEDT, nous avons fait le choix, avec les communes qui font partie de la CTG Garrigues, de nous regrouper pour des temps d'échanges : méthodologique et partage d'expérience. Pendant l'année précédant le renouvellement, plusieurs réunions ont donc eu lieu avec les communes de Bezouze, Lédenon, St Gervasy, Poulx et Marguerittes qui nous ont permis d'élaborer ce PEDT plus riche de nos partages.

Le PEDT formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Les temps périscolaires et extrascolaires s'inscrivent dans le prolongement direct du temps scolaire. Les projets développés sur ces temps, et les activités qui en découlent doivent nourrir et enrichir les apprentissages des enfants.

Le parcours citoyen de l'élève est inscrit dans le projet global de formation de l'élève. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, et participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

Le parcours citoyen met en cohérence la formation de l'élève sur le temps long de sa scolarité, du primaire au secondaire, mais aussi sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève, scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire dont les taux d'encadrement sont fixés compte tenu de l'âge des enfants, de la durée de l'accueil de loisirs et de la conclusion d'un projet éducatif territorial permettant l'organisation d'activités.

PORTEURS DU PROJET

PORTEURS DU PROJET	COMMUNE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nom et prénom du représentant légal :	Gilles GADILLE	
Fonctions :	Maire	
Adresse :	Impasse Jean Moulin 30210 CABRIERES	
Téléphone :	04.30.06.52.22	
Adresse électronique :	contact@mairiecabrieres.fr	

Selon les modalités de fonctionnement, il est indispensable de préciser les articulations entre les différentes échelles territoriales entre la communauté de communes et les communes (*indiquer qui fait quoi et les articulations*).

Compétences exercées	Scolaire	Périscolaire Matin/Midi/Soir	Mercredi	Extrascolaire
Commune	X	X		X
EPCI Communauté de communes				Crèche Centre de loisirs Les 4 moulins ESCAL
Autres				

PILOTAGE et COORDINATION DU PROJET

Le Projet éducatif territorial nécessite l'existence d'un **comité de pilotage**, instance de dialogue chargée de mobiliser et d'informer les partenaires, de coconstruire le projet et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Le comité de pilotage réunit, sous la présidence du maire ou du président de l'EPCI, l'ensemble des acteurs :

- les directeurs et directrices d'école,
- les représentants des parents d'élèves, des associations locales, des accueils de loisirs, etc.
- les partenaires institutionnels, etc.

Structure de pilotage

Composition du comité de pilotage : (les membres et leurs fonctions)	M. GADILLE Gilles – Maire Mme. REVEILLON Odile – Adjointe au Maire Mr REYNAUD Vincent – Directeur de l'école primaire M. PREGET Steven – Directeur Francas du Gard Mme Laura HELIOU – Responsable ACM
Nom et prénom du coordinateur désigné :	Aurélie RANGIER
Fonction :	Coordinateur Francas du Gard
Adresse :	165 rue Philippe Maupas 30900 NIMES
Téléphone :	06.24.97.84.67
Adresse électronique :	coordination@francas30.org
Si la coordination est confiée à une association : (préciser son titre et adresse)	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS 165 rue Philippe Maupas 30900 NIMES

Modalités de pilotage	1 FOIS PAR MOIS	1 FOIS PAR TRIMESTRE	2 FOIS PAR AN	AUTRES FRÉQUENCES
Le comité de pilotage se réunit				1 fois par an
Existe-t-il une autre instance de suivi ?	Des rencontres avec les associations, les enseignants et les parents d'élèves sont prévues en dehors des structures de pilotage.			
Quel est son rôle ?				

DIAGNOSTIC

La réalisation d'un état des lieux permet de faciliter la détermination des objectifs d'un projet adapté au territoire.

Caractéristiques synthétiques du territoire :

Introduction

La Ville de Cabrières s'est fortement engagée en faveur de l'éducation considérée comme un champ d'action essentiel au développement des enfants et des jeunes. Avec la mise en œuvre de la CTG à l'échelle du territoire Garrigue (Bezouze, Ledenon, Cabrières, Saint-Gervasy, Poulx, Sernhac, Marguerittes), avec le

développement de l'offre éducative sur les différents temps de l'enfant, la commune s'est fortement investie, engageant des moyens très importants en faveur de l'éducation.

La Municipalité actuelle a renouvelé son implication dans ce domaine et souhaite le poursuivre en développant un nouveau Projet Educatif Territorial.

Ce projet place l'enfant au centre du dispositif et c'est son éducation qui est au cœur de la démarche.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Il faut accepter que dans ces temps il y ait des moments où l'enfant ne fait rien, le fait seul, ou différemment et en dehors de toute offre structurée.

Le Projet Educatif Territorial permet de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention.

L'objectif est de trouver un terrain d'entente commun sur lequel des adultes différents dans leurs fonctions et rôles doivent s'accorder et intervenir.

Les valeurs qui guident notre action

Dans le cadre d'un référentiel commun fondé sur le socle des valeurs républicaines

Liberté – Egalité – Fraternité

La Ville veut particulièrement promouvoir la laïcité, vecteur de liberté, ainsi que l'égal accès de tous aux savoirs pour favoriser l'égalité des chances et la solidarité pour permettre à chacun d'être aidé et à son tour d'aider les autres.

La Ville de Cabrières a pour ambition forte de faire de l'éducation une priorité partagée.

La laïcité est une des valeurs essentielles de la République. Elle est un idéal positif d'affirmation de la liberté de conscience, d'égalité, de fraternité et de tolérance.

Elle se fonde sur le respect de l'individu. L'intérêt général est le support de cette laïcité. L'école et l'ensemble des institutions publiques en sont le creuset et le pivot, en donnant à chacun le moyen d'acquérir et de partager liberté de conscience et valeurs démocratiques.

Le jugement critique, au cœur des missions du système éducatif, est intimement lié à la liberté de conscience.

En vertu de la neutralité de la sphère publique, la laïcité doit prendre en compte la diversité de la population sans ériger les différences en droit à la différence.

Ressources du territoire :

Une situation géographique qui offre la possibilité d'organiser les activités sans aucune prise en compte de la contrainte du transport scolaire, inutile et inexistant sur la commune pour les enfants d'âge primaire.

- Une longue expérience de la politique enfance et jeunesse

La Ville de Cabrières s'est fortement engagée en faveur de l'éducation considérée comme un champ d'action essentiel au développement des enfants et des jeunes. Avec la mise en œuvre de la CTG avec les communes du territoire Garrigue et avec le développement de l'offre éducative sur les différents temps de l'enfant, la commune engage des moyens importants en faveur de l'éducation.

Les délégués des parents d'élèves, les délégués de classe, le représentant des accueils périscolaires et extrascolaires, le directeur de l'école seront associés au PEDT pour permettre à la commune de le faire vivre, à travers leurs projets d'école, leurs projets de centre de loisirs, les souhaits des enfants et des parents.

- Des partenaires associatifs reconnus

Association Départementale des Francas du Gard

(Mouvement agréé de jeunesse et d'éducation populaire, association éducative complémentaire de l'Ecole Publique et reconnue d'utilité publique partenaire de l'école)

L'accueil de loisirs périscolaire permet aux enfants de construire des projets tout au long de l'année. Un thème est proposé chaque année et les enfants, tout au long des accueils, construisent leurs projets et participent à la vie de leurs accueils. En 2023, par exemple, la commune a décidé de ne plus fournir de serviettes en papier pour des raisons écologiques et pratiques. La municipalité a demandé aux parents de fournir toutes les semaines une serviette en tissu. La périscolarité s'est emparée de ce projet pour fabriquer des corbeilles

à serviettes, des ronds de serviettes. Ce qui a permis aux enfants et aux familles d'être acteur d'une action de développement durable.

Un centre de loisirs sur les temps extrascolaire (communes des 4 Moulins) qui permet aux enfants des 4 communes (Bezouce, St Gervasy, Cabrières, Lédénon) de passer leurs vacances ensemble et de partir en court séjour.

La commune a également conventionné avec Les Francas et la mairie de Poulx afin que les enfants de Cabrières puissent bénéficier d'un accueil au centre de loisirs de Poulx les mercredis de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal des Jeunes de Cabrières propose différentes activités tout au long de l'année à destination des enfants et des ados : fête d'Halloween, participation au marché de Noël, recherche des œufs de Pâques, etc... Ces manifestations créent du lien entre les familles et les jeunes. Le CMJ qui participe à toutes les commémorations permet d'initier les enfants à la citoyenneté et d'inscrire les enfants dans un parcours citoyen. Par leur exemple, ils peuvent permettre aux autres élèves de l'école de s'intéresser à cette thématique. Par exemple, l'association des anciens combattants a permis au CMJ de créer un drapeau avec un logo choisi par eux. Le lien a été fait entre l'école et le CMJ puisque ce drapeau a été remis officiellement à l'école qui le portera à chaque commémoration.

L'association l'ESCAL à Marguerittes dont la commune est partenaire s'occupe plus spécifiquement des activités à destination des enfants du collège et du lycée avec des actions Enfance Jeunesse qui ont pour vocation de favoriser l'engagement et la participation des enfants, de construire leur estime de soi et d'agir en complémentarité de l'école et des familles.

L'A.L.S.H. DU TITA ET LE CLUB ADOS accueillent les jeunes de 11 à 17 ans, 5 jours par semaine (du mardi au samedi) en accès libre pour favoriser les rencontres, le dialogue et l'émergence de projets. Ils leur proposent également des soirées festives éducatives tous les vendredis. Il se transforme en CLUB ADOS durant les vacances scolaires (animations, sorties et soirées). Toute l'année, ces jeunes ont également accès à une aide aux devoirs, à des activités ludiques... Des séjours en été et en hiver sont subventionnés toutes les années par la commune pour permettre aux enfants et jeunes de vivre une expérience collective dans un cadre sécurisé où ils peuvent s'initier à de nouvelles activités, découvrir un autre environnement, appréhender de nouvelles cultures mais également apprendre à devenir autonome et de s'ouvrir aux autres.

Un festival à destination des enfants et des ados est organisé entre l'ESCAL et les communes du territoire Garrigue à chaque vacance et dans toutes les communes et propose différentes activités ludiques. Cela permet aux jeunes de se retrouver dans leur village et de partager en famille des moments de convivialité. Pour Cabrières, en 2023, on comptait :

Pour le club Ados : 2 jeunes (2 garçons)

Pour les séjours (base fixe et séjour long) : 4 jeunes (3 filles et 1 garçon)

FESTIVAL : 2 jeunes (1 fille et 1 garçon)

Pour le TITA : 10 jeunes (7 filles et 3 garçons).

Les jeunes ados sont un public difficile à réunir en dehors du collège. C'est pourquoi, la commune a également conçu des **espaces de jeux au sein du village**. En effet, des terrains multisports sont présents au cœur du village et permettent aux jeunes de se retrouver ensemble sans contrainte. Des courts de tennis et un nouvel espace au moulin à vent a également été construit où un pumptrack, un terrain multisports et des agrès sont à leur disposition pour se retrouver et permettre une rencontre entre enfants plus jeunes et ados. Ce dernier aménagement a été porté par le Conseil Municipal des Jeunes.

L'association cabriéroise **Walyku**, association humanitaire, qui propose, environ tous les deux ans, à des jeunes cabriérois entre 16 et 18 ans de partir en Guyane grâce à l'argent gagné à la suite de manifestations. C'est un échange culturel avec des jeunes et des familles de Guyane qui à leur tour viennent en France rencontrer les villageois.

Pour les jeunes en âge de travailler, la **mission locale jeunes** tient également une permanence au sein de l'ESCAL pour leur permettre au cœur de leur territoire de trouver un emploi, d'être conseillés et orientés.

Organisme de formation

Pour intervenir sur tous ces temps de rencontre et d'animation, le personnel intervenant ou qui sera amené à intervenir dans les accueils périscolaires, extra scolaire, les clubs ados sera engagé dans un processus de formation, parfois de qualification (CAP petite enfance, BAFA)

Dynamique partenariale :

Centre de loisirs périscolaire :

Points forts : Une dynamique partenariale à l'œuvre depuis 2017

Les familles sont attentives à ce que les temps périscolaires et notamment autour de la pause méridienne soient des temps calmes ou animés mais encadrés par des animateurs compétents et attentifs au bien-être des enfants

Points faibles :

- Utilisation commune des locaux des écoles

Les taux d'encadrement dérogatoires impliquent pour des motifs pédagogiques et de sécurité d'organiser les ateliers sur les écoles. Il a été prévu pour cela un règlement d'utilisation, commun aux différents locaux, défini entre les enseignants et les intervenants des ateliers périscolaires. L'utilisation des salles de classe est évitée dans la mesure du possible.

- Manque de ressources thématiques

L'absence ou le manque de volume suffisant de thématiques d'activité sur le territoire (éducation à l'environnement, pratiques artistiques, activités scientifiques et techniques...) ou d'intervenants suffisamment diplômés pour la mise en place des temps d'activités périscolaires.

L'historique de la politique Enfance/ Jeunesse déclinée sur le territoire :

- Activités périscolaires :

Un centre de loisirs périscolaire est actuellement mis en place le matin et le soir et ce depuis septembre 2017.

Depuis le précédent PEDT, la commune a fait évoluer qualitativement les garderies périscolaires, déclarées auprès des services déconcentrés de l'Etat, vers des Centres de loisirs éducatifs périscolaires suivant des modalités ci-dessous fixées :

- Déclaration des garderies périscolaires en accueils collectifs de mineurs dans le respect des taux d'encadrement inscrits dans le Code de l'Action Sociale et de la Famille,
- Développement qualitatif de ces accueils collectifs de mineurs en centres de loisirs éducatifs périscolaires avec le développement de projets pédagogiques spécifiques, cohérents avec la politique enfance-jeunesse de la commune, avec le projet éducatif territorial et avec les projets d'école.

Activités extrascolaires :

Un centre de loisirs fonctionne en période de vacances scolaires à l'échelle des 4 communes de Bezouze, Cabrières, Ledenon et Saint-Gervasy et accueille une moyenne de 30 à 35 enfants, même si cette moyenne peut varier en fonction des différentes périodes de congés scolaires.

Besoins répertoriés selon les tranches d'âges concernées

	Moins de 3 ans	3 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 14 ans	15 - 17 ans
Besoins couverts	X	X	X		
Besoins non couverts				X	X
Besoin en formations des personnels (collectivité, association, etc.)	X	X	X		

Outre les besoins spécifiques aux enfants et aux adolescents, d'autres besoins sont répertoriés :

- Formation continue du personnel
- Formation qualifiante ou diplômante du personnel : BAFA, CQP animateur périscolaire...
- Besoins en locaux et matériels d'activité dans le cadre des ateliers périscolaires
- Besoins d'intervenants spécialisés et dûment formés
- Besoins de temps et d'espaces de concertation (familles et enseignants)

Des animations pour les adolescents, au sein de l'ESCAL et au sein de la commune avec l'organisation régulière d'un festival, des séjours d'une semaine deux fois par an.

Motivations des acteurs locaux à s'inscrire dans une démarche PEDT :

La démarche PEDT permet à l'ensemble des acteurs et actrices de s'investir en direction de l'enfance et de la jeunesse sur la commune de Cabrières.

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Les collectivités signataires d'un PEDT et déclarant au moins un accueil de loisirs périscolaires peuvent bénéficier d'un cadre réglementaire adapté pour les accueils de loisirs périscolaires :

- un taux d'encadrement plus souple (un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans au lieu de 10, un animateur pour 18 enfants au lieu de 14) ;
- la possibilité d'inclure les intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement ;

Le PEDT donne une place nouvelle aux familles et à leurs représentants, notamment dans le comité de pilotage. Il est le cadre pour organiser les modalités d'information, de participation voire d'implication des familles en matière d'activités périscolaires. Des parents détenteurs de savoir-faire particuliers peuvent également être mobilisés pour intervenir pendant les activités périscolaires (exemples : artisans, agriculteurs, jardiniers, artistes, pompiers volontaires, etc.).

Le PEDT vivifie et dynamise la vie associative. Les bénévoles associatifs et les salariés, peuvent être mobilisés pour des interventions dans le cadre scolaire et/ou périscolaire. Par ailleurs, le PEDT favorise l'ouverture des associations au monde éducatif et l'élaboration de projets collectifs impliquant plusieurs associations permet le développement de liens entre elles.

Le PEDT initie une démarche collective en faveur de la mixité des publics qui permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences. Le PEDT permet la mise en place d'activités participatives qui favorisent l'implication des enfants pour construire des espaces

favorables à l'échange et au « vivre ensemble ». Ces activités visent ainsi à l'acquisition de l'expérience de la rencontre, de l'ouverture culturelle et de la mixité pour faire vivre et partager les pratiques démocratiques et la citoyenneté. Le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (Ciec) soutient la mise en place de modules de formation aux valeurs de la République, à l'éducation à la citoyenneté et à la lutte contre les discriminations.

Les relations entre les différents acteurs (partenariats mis en place) :

Des partenariats divers sont mis en place entre l'école et le centre de loisirs dans un souci de continuité et de cohérence éducative, entre les associations de la commune et le centre de loisirs dans un souci de plateforme de découverte de l'offre éducative, sociale et culturelle à l'échelle du territoire, entre les associations présentes sur le territoire Garrigue de la CTG.

L'objectif du PEDT est de favoriser la complémentarité des différents temps éducatifs que vit l'enfant. A partir des objectifs généraux de la politique enfance jeunesse de la commune, nous souhaitons construire un projet éducatif partagé par l'ensemble des acteurs éducatifs que sont les enseignants, les parents, les animateurs et les associations.

Il s'agit d'harmoniser ces différents temps éducatifs, au moyen d'une étroite concertation, pour définir des objectifs partagés, et mis en œuvre de manière harmonieuse.

C'est également pour le territoire l'opportunité de s'engager dans un processus plus général de développement en qualité des différents temps d'accueil de l'enfant.

Objectifs généraux de la Politique Enfance-Jeunesse de la commune de Cabrières.

- Contribuer à l'épanouissement personnel et collectif des enfants et des jeunes
- Prendre en compte et impliquer l'ensemble des acteurs éducatifs et de loisirs
- Favoriser les comportements citoyens
- Développer l'information et la communication

L'objet du Projet Educatif est de mobiliser tous ceux et celles qui ont en charge l'éducation et les loisirs des enfants et des adolescents afin d'encourager et de mettre en œuvre un projet éducatif global, destiné à favoriser l'accès à la diversité des connaissances, des lieux de savoir et des pratiques sportives, artistiques et culturelles.

OBJECTIFS ET MOYENS DU PEDT

Dans le cas où les locaux et/ou du matériel scolaire (salle informatique, bibliothèque, matériel pédagogique) sont utilisés sur les temps partagés, il conviendra de rédiger une charte d'utilisation afin de faciliter le travail partenarial entre les acteurs éducatifs locaux.

Qui sont les partenaires identifiés ?
(*lister*)

Appui sur les ressources locales et l'environnement : équipements,

- Représentants de la Commune de Cabrières (élus et techniciens)
- Représentant de l'Association Départementale des Francas du Gard
- Responsable du centre de loisirs

associations, intervenants, patrimoine etc.

- Représentant de l'ESCAL
- Directeur d'École
- Responsable de la bibliothèque municipale
- Représentant des associations
- Représentant des parents d'élèves

Quels sont les objectifs éducatifs partagés par les partenaires ?

- contribuer à l'égal accès des enfants aux savoirs et aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, scientifiques et techniques >> animations proposées aux enfants sur les temps périscolaires ou extrascolaires
- favoriser l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté >> animations axées sur ce thème, questionnaire à destination des enfants ou des familles pour un retour d'expérience
- favoriser un aménagement harmonieux des rythmes de vie des enfants et des jeunes >> temps calmes et animations pendant les temps périscolaires ou extrascolaires
- garantir la cohérence des interventions publiques en direction des enfants sur le territoire communal >> retour d'expérience sur les animations proposées avec les différents partenaires
- renforcer la participation des associations, des familles, des enfants et des jeunes à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif par une communication plus efficiente
- Une continuité avec les centres de loisirs et les accueils périscolaires
- Une continuité avec les activités de l'ESCAL qui vise un public plus âgé de collégiens et lycéens >> communication systématique des animations prévues, des séjours proposés sur les supports numériques, bulletin municipal ou panneau électronique

La direction du centre de loisirs éducatifs périscolaire, du club ados est assurée par un personnel permanent qualifié (BPJEPS), intervenant sur le centre de loisirs, garantissant ainsi la cohérence pédagogique et la continuité entre les accueils périscolaires et les activités extrascolaires, dont les centres de loisirs éducatifs.

Quelle est l'articulation entre les différents projets (projet éducatif du territoire, les projets d'école...) ? Complémentarité des différents temps pour assurer la continuité éducative. Les équipes pédagogiques du périscolaire et du temps scolaire participent-elles aux conseils d'école / copil du PEdT ?

Des partenariats divers sont mis en place entre le centre de loisirs et l'école dans un souci de continuité et de cohérence éducative, entre les associations de la commune et le centre de loisirs dans un souci de plateforme de découverte de l'offre éducative, sociale et culturelle à l'échelle du territoire. Les équipes pédagogiques du périscolaire et du temps scolaire participent aux conseils d'école.

Locaux et installations utilisés
Existe-t-il une charte d'utilisation ?
Lister

Locaux de l'école
Equipements sportifs de la commune
Bibliothèque municipale
Equipement des associations du territoire Garrigue

Règlement d'utilisation pour certains bâtiments communaux

Quelles sont les modalités d'accueil des enfants de la maternelle ?

Des aménagements spécifiques sont-ils prévus ?

Dortoir, temps calmes, rythmes respectés etc.

Les enfants de maternelle sont accueillis au sein de l'école maternelle, dans les locaux adaptés et au mobilier adapté. Ils sont accueillis par du personnel dûment formé (BAFA, CAP Petite Enfance) que ce soit dans les temps périscolaires et extrascolaires.

Des dortoirs sont mis à disposition et la journée est organisée de manière à proposer aux enfants un rythme adapté à leur âge et à leur développement.

Les temps de transitions font-ils l'objet d'une attention particulière ?

Si oui laquelle ?

Les temps de transitions entre les temps scolaires et périscolaires font l'objet d'une vigilance particulière, notamment pour ce qui concerne les temps de transition des accueils du midi et du soir pour éviter que des enfants inscrits aux accueils périscolaires échappent à la vigilance des équipes d'encadrement, que ce soit à l'école ou au périscolaire.

Quelles sont les modalités d'accueil des enfants porteurs de handicap ?

Les enfants en situation de handicap sont accueillis au sein du centre de loisirs selon un protocole établi en lien avec le Relais Loisirs Handicap 30, permettant une relation entre les animateur-trices, les parents, l'enfant et la structure spécialisée.

Les Francas sont par ailleurs signataires de la charte Loisirs éducatifs et Handicap

La plupart des bâtiments communaux ont fait l'objet d'aménagement pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite ou porteuses de handicap.

Des actions de formation sont-elles proposées aux agents en charge de ces temps d'accueil ?

Lesquelles ? à qui ?

Des actions de formation continue sont proposés tout au long de l'année aux salarié-es de l'association départementale des Francas du Gard et aux agents communaux.

Des temps de rencontre et de réunion, permettant l'échange de savoirs et de pratiques, sont également proposés tout au long de l'année sous la conduite du responsable des ACM.

Quelles sont les modalités d'information et de communication mises en place pour les familles ?

Les familles sont informées par :

- voie d'affichage
- par les réseaux sociaux
- par les sites Internet de la Ville, des Francas, de l'ESCAL
- par distribution de brochures préalablement à chaque période de vacances.

Quelles sont les modalités de partage du PEDT avec les différents acteurs locaux ?

Les objectifs et le contenu du PEDT sont partagés à l'occasion des rencontres du comité de pilotage, à l'occasion des conseils d'école, à l'occasion de réunion entre les différents partenaires qui œuvrent sur le bassin de vie (CTG) Communication au Directeur d'école, à l'APE

EVALUATION

Joindre impérativement les résultats de l'évaluation menée lors du précédent PEDT

Lors de la dernière période couvrant le PEDT, nous avons veillé à maintenir des animations de qualité pendant les temps périscolaires avec l'association Les Francas en organisant des réunions entre tous les acteurs de la

périscolarité fin juin et à chaque rentrée scolaire. Ces réunions ont permis de mettre en avant un projet d'animation pour l'année et une mise en œuvre avec les agents de la mairie, les animateurs de l'association. Le directeur du centre de loisirs périscolaire participe également aux conseils d'école afin qu'il existe un lien entre les temps scolaires et les temps périscolaires. Nous faisons également régulièrement des travaux d'amélioration sur les bâtiments qui accueillent les enfants (peinture, décoration de la cour des enfants par des graff, sols souples pour les jeux, installation de la climatisation, etc...) afin de contribuer au bien-être des enfants. La commune a également fait le choix d'avoir une ATSEM supplémentaire en moyenne section pour que les enfants aient un encadrement de qualité. Un emploi civique a également été recruté pour soutenir le projet d'animation du centre de loisirs extrascolaire.

Le Directeur du centre de loisirs périscolaire a également été le même que celui du centre de loisirs Les 4 moulins, ce qui a permis de faire également un lien entre les deux centres périscolaire et extrascolaire. Après chaque vacance, une réunion est organisée avec les communes des 4 moulins pour effectuer un retour sur la fréquentation, les animations, etc...

Il a également été mis en place une nouvelle offre les mercredis de l'année scolaire. En effet, la commune a conventionné avec la mairie de Poulx et l'association Les Francas afin que les enfants cabriérois puissent bénéficier d'un centre de loisirs à proximité de leur village. C'était une demande des parents et force est de constater qu'elle a un certain succès.

Les jeunes de 13 à 23 ans ont pu aussi bénéficier du passeport été. Tous les ans, la commune a conventionné avec la ville de Nîmes et les autres communes désireuses de participer. Ce passeport a permis aux jeunes qui le souhaitaient d'acquérir plus d'autonomie en pouvant se rendre dans des lieux de loisirs ou des lieux culturels tout au long de l'été.

Un Conseil Municipal des Jeunes a également été créé. Il vient de se renouveler pour deux ans. Le CMJ a pu proposer des animations tout au long de l'année (Halloween, Pâques, Noël, création avec l'aide du conseil municipal d'une aire de jeux...)

Nous avons, avec l'Escal, mis en place le garr'ô festival qui tourne dans les communes de Cabrières, Lédénon, St Gervasy, Bezouze et Marguerittes et propose des animations à destination des jeunes (graff, e-sport, sport, animations culturelles, etc...)

De plus, nous proposons des courts séjours aux jeunes de 11 à 17 ans. Auparavant, nous conventionnons avec Les Francas mais nous nous sommes aperçus que les jeunes y participaient très peu en raison du fait qu'ils ne retrouvaient pas leurs amis lors de ces séjours (groupe départemental). La commune a donc choisi de conventionner avec l'ESCAL afin que les jeunes du collège de Marguerittes qui se connaissent déjà puissent se retrouver lors des séjours. Cette modification a entraîné une meilleure fréquentation.

La commune a soutenu l'association cabriéroise Walyku, association humanitaire, qui propose, environ tous les deux ans, à des jeunes cabriérois entre 16 et 18 ans de partir en Guyane grâce à l'argent gagné à la suite de manifestations. C'est un échange culturel avec des jeunes et des familles de Guyane qui à leur tour viennent en France rencontrer les villageois. Elle a soutenu l'association financièrement et en mettant à disposition des moyens afin que ces voyages puissent avoir lieu.

Cabrières a aussi soutenu plus activement les activités des partenaires associatifs en communiquant davantage sur leurs actions en faveur de la jeunesse (ESCAL et son club ados, journée de job dating, activités de la mission locale jeunes, activité sportive à destination des enfants, etc...)

En conclusion, toutes ces actions ont contribué à mener une politique en direction de la jeunesse plus active et plus réfléchie afin que les animations proposées aient du succès auprès de ce public et qu'elle s'adapte à leurs besoins.

Préciser les modalités d'évaluation du nouveau PEDT :

Les effets attendus :

A quelle(s) question(s) fondamentale(s) l'évaluation doit-elle répondre ?

le développement de l'inventivité, des aptitudes logiques notamment par la pratique de jeux individuels et collectifs
le développement de la curiosité et de l'esprit scientifique par l'expérimentation
l'aptitude à la communication, en particulier par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication
la connaissance de son corps et sa maîtrise par diverses activités physiques et sportives et d'éducation à la santé
le développement de la sensibilité, de la curiosité et de la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles
l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté.
Le développement des comportements civiques et citoyens
Le développement de l'autonomie et de l'initiative
Le renforcement de la maîtrise de la langue française, à l'écrit et à l'oral

Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis au regard des objectifs visés ?

Les indicateurs quantitatifs sont les suivants :

- nombre d'enfants accueillis et concernés
- nombre de journées enfants réalisées en périscolaire

Ex: Nombre d'enfants, nombre de jours d'accueil, nombre d'intervenants extérieurs etc.

Ex: les enfants ont-ils développé des savoir-faire, des savoir-être, sont-ils plus autonomes dans la réalisation de certaines tâches, savent-ils se repérer dans leur environnement etc.

Ces indicateurs quantitatifs sont enrichis d'indicateurs qualitatifs relevés à l'occasion des réunions du comité de pilotage ou lors de la transmission régulière d'un questionnaire de satisfaction aux familles.

Quelle est la méthode retenue pour l'évaluation ?

Observations
Questionnaires
Echanges lors du comité de pilotage

Ex : enquêtes qualitatives, observations de terrain, questionnaires...

Préciser la façon dont la démarche d'évaluation est intégrée à l'animation du PEDT

L'évaluation fait partie intégrante de la démarche PEDT. Ces évaluations font l'objet d'un retour formel, puis d'un échange au cours des conseils d'école.

Quels sont les outils utilisés pour mener cette évaluation et pour renseigner les indicateurs ? Le calendrier ?

Les outils évoqués plus haut sont mobilisés de manière régulière. Le bilan qualitatif et quantitatif des actions est conduit à chaque séance du comité de pilotage puis consolidé à l'occasion d'un bilan annuel.

Quelles sont les modalités de rendu et de partage de l'évaluation ?

L'évaluation est transmise aux membres du Comité de pilotage pour échange et partage puis est partagée au sein du Conseil Municipal.
Il est également fait communication de ces éléments de bilan et d'évaluation aux partenaires institutionnels du PEDT.

ORGANISATION

- **ÉCOLES CONCERNÉES :**

- ✓ **Si PEdT communal :**

Modalités d'organisation du temps scolaire

Semaine de 4 jours X

Semaine de 4,5 jours

Ecoles maternelles élémentaires ou primaires	Nombre d'élèves inscrits
Ecole élémentaire	160

- ✓ **Si PEdT intercommunal :**

Indiquer le nom des écoles et la commune d'implantation:

Ecoles maternelles élémentaires ou primaires	Adresse	Organisation du temps scolaire 4 j ou 4.5 j	Nombre d'élèves inscrits
---	---------	---	-----------------------------

- **LES ACCUEILS DE MINEURS :**

Les accueils de loisirs déclarés sont soumis aux critères suivants dans le cadre d'un PEdT : au moins 1H00 de fonctionnement par journée, respect des normes d'encadrement (1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 14 enfants de plus de 6 ans à partir de 5H00 de fonctionnement / 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 18 enfants de plus de 6 ans pour un accueil inférieur à 5H00), respect des niveaux de qualification requis et de la réglementation relative au code de l'action sociale et des familles.

Quels sont les temps pris en compte par le PEdT ?	Périscolaire matin	Périscolaire soir	Pause méridienne	Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
	X	X	X			

Liste des accueils de loisirs déclarés du territoire	Adresse
Centre de loisirs éducatif périscolaire de Cabrières	Ecole primaire La Garrigue – route de Collias 30210 CABRIERES

Liste des garderies (accueil non déclaré) du territoire

Adresse

TEMPS DÉCLARÉS CONCERNÉS PAR LE PEdT

A renseigner par structure d'accueil (à dupliquer autant que de besoin)

Nom de la structure : Centre de loisirs éducatifs périscolaire de Cabrières – Ecole primaire la Garrigue

Localité : CABRIERES

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Plages horaires				
7h30-8h30	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré
8h30-11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
11h30-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-16h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
16h30-18h30	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré

VOS OBSERVATIONS

Si des TAP sont organisés, ces temps d'activités
sont-ils gratuits ou non pour les familles ?

Oui

Non

ACTIVITÉS PROPOSÉES

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique. L'ouverture des activités sur le territoire est recherchée.

Programme d'activités

	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans
Types d'activités proposées aux enfants : Thématiques diversifiées, approche ludique, récréative, créatrice.	Activités sportives et de plein air, motricité, activités manuelles, pratiques culturelles et artistiques, activités environnementales	Activités sportives et de plein air, motricité, activités manuelles, pratiques culturelles et artistiques, activités environnementales, activités scientifiques et techniques, activités d'éducation aux médias et au numérique...
Partenaires associés à l'accueil de loisirs:	Associations de la commune Intervenants extérieurs en fonction des thématiques et des objectifs du projet pédagogique	Associations de la commune Intervenants extérieurs en fonction des thématiques et des objectifs du projet pédagogique
Participation aux activités fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins	Les activités sont conduites sous le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins. Le programme d'activités et d'animations et co-construit en fonction des retours, des envies et des expressions des enfants accueillis.	Les activités sont conduites sous le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins. Le programme d'activités et d'animations et co-construit en fonction des retours, des envies et des expressions des enfants accueillis.
Equipe d'encadrement assurant la prise en charge des activités Statuts, qualifications etc.	L'équipe est composée d'animateur-trices permanent-es titulaire de diplômes professionnels (master MEEF, BPJEPS CPJEPS)	L'équipe est composée d'animateur-trices permanent-es titulaire de diplômes professionnels (master MEEF, BPJEPS CPJEPS)
Intervenants en plus de l'équipe d'encadrement:	Des intervenants extérieurs sont sollicités en fonction des thématiques et des objectifs du projet pédagogique	

A terme échu, une évaluation du projet éducatif territorial sera établie par la collectivité en vue d'une éventuelle reconduction.

Durée souhaitée de convention PEDT :		
<input type="checkbox"/> 1 an	<input type="checkbox"/> 2 ans	<input checked="" type="checkbox"/> 3 ans

Date et Signature des partenaires du PEDT

A Cabrières, le 28/03/2024

Le Maire

Gilles GADILLE

